

# PROTOCOLE COVID 19 CSGSA

Dernière mise à jour : 08/12/2020

Rédigé par : GABEL Julie

~~Modifié le 14.12.2020~~

Modifié le 17.05.2021

Modifié le 15.08.2021

## A.PREAMBULE

Le présent protocole constitue un socle de recommandations applicables durant toute la saison sportive, aussi bien pendant les entraînements que pendant les compétitions. Il a été rédigé selon les protocoles transmis par l'Eurométropole, la Fédération et le Ministère des Sports. Il pourra faire l'objet d'ajustements en cas d'évolution des décisions publiques et de la situation sanitaire.

Il est entendu que sa mise en œuvre sera effectuée après accord de l'Eurométropole, propriétaire de l'équipement sportif, et en concertation avec son représentant, le directeur de la Patinoire.

La responsable Covid, Madame GABEL Julie, s'assure de la bonne application du présent protocole au sein du club. Elle s'assure également de l'envoi par mail du présent protocole à tous les licenciés, ou parents de licenciés mineurs, et encadrants concernés afin de s'assurer d'un niveau de communication homogène, en listant notamment les précautions à prendre ou encore les matériels et/ou équipements personnels et spécifiques à apporter.

Le club s'est doté du kit sanitaire suivant :

- Thermomètre frontal sans contact
- Gel Hydro alcoolique
- Masques
- Désinfectant virucide
- Essuie-tout en papier
- Affiches sur les gestes barrière la distanciation physique et le lavage des mains
- Les vestiaires disposent de poubelle sans couvercle

## B.ACCUEIL ET FONCTIONNEMENT

### Comportement général :

- En cas de fièvre (température supérieure ou égale à 38°), le pratiquant restera chez lui.

- Toute personne présentant des symptômes de la COVID 19 (fièvre, toux, maux de gorge, courbatures, difficultés respiratoires) ne pourra pas se présenter en cours et devra consulter un médecin.
- Pour les personnes ayant contracté la COVID-19, une consultation médicale et la présentation d'un test négatif s'imposent avant la reprise de l'entraînement.
- Pour les personnes identifiées comme « cas contact », la reprise de l'activité ne pourra se faire qu'après une mise en quarantaine d'une durée de 7 jours et la présentation d'un test négatif.
- Nous invitons tous les parents, ainsi que les enfants ayant un téléphone portable, à télécharger l'application gouvernementale TousAntiCovid, et à l'activer à leur arrivée à la patinoire.

**Dans tous ces cas-là, nous vous demandons de ne pas venir à la patinoire et vous remercions de nous prévenir de votre absence par mail : [covidcsgsa@gmail.com](mailto:covidcsgsa@gmail.com)**

### **Dans la patinoire**

- Respecter les gestes barrières pour les pratiquants, encadrants et parents : ne pas se serrer la main, proscrire les embrassades, se moucher dans un mouchoir à usage unique et le jeter dans les poubelles avec sac poubelle, tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Respecter les règles de distanciation sociale minimale de 1 mètre à l'entrée du club et de manière générale dans tout le bâtiment.
- Tout rassemblement dans le bâtiment est interdit.
- Le port du masque est obligatoire par toute personne **de plus de 6 ans** en dehors de la piste. Il doit couvrir le nez et la bouche.
- Venir au club pas plus de 10 minutes avant le démarrage du cours.
- Pousser la porte de sortie du bâtiment avec l'épaule.
- Se laver fréquemment les mains, cela est obligatoire à l'entrée du bâtiment, et en cas de contact avec des surfaces pouvant avoir été manipulées par d'autres personnes
- désinfecter les mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée du club par l'Euro métropole
- Respecter le sens de circulation à l'intérieur du bâtiment (cf fléchage au sol de couleur rouge et noir) afin d'éviter le plus possible les situations où les individus se croisent
- Respecter la spécificité des 2 portes du bâtiment: l'une est consacrée à l'entrée dans le bâtiment, l'autre à la sortie.

- Les patineurs doivent entrer sur la glace par une porte et sortir de la glace par une autre porte à fin d'éviter de se croiser à la fin de chaque cours

~~- Seuls les parents des enfants étant inscrits au Baby Club sont autorisés à entrer dans la patinoire et les vestiaires pour aider leurs enfants, à condition de ne pas être plus de 4 parents dans le vestiaire en même temps.~~

Modification du 17.05.2021

~~–LES VESTIAIRES NE SONT PAS ACCESSIBLES–~~

~~–Les gradins sont interdits au public.~~

~~Les parents accompagnateurs sont autorisés à se rendre dans les gradins en attendant que leur enfant ait fini son cours, à condition de respecter la distanciation physique et le port du masque.~~

MODIFICATION DU 14.12.2020

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans aucune partie de l'équipement sportif : bord de glace, tribune, ni autre partie du bâtiment.

Seules personnes adultes (non licenciés) autorisées à pénétrer dans l'établissement sont :

~~–Membres du conseil d'administration du CSGSA–~~

~~–Membres du Comité de direction du CSGSA–~~

~~–Coachs–~~

Port du masque obligatoire durant la présence dans la patinoire.

MODIFICATION DU 15.08.2021

- Les parents et accompagnateurs sont autorisés à pénétrer au sein de la patinoire et dans les gradins à condition de présenter un pass sanitaire valide
- Les vestiaires sont accessibles
- Le port du masque pour toute personne de plus de 6 ans et le respect des gestes barrières sont en vigueur dans l'enceinte de la patinoire

- Les fontaines à eau, les distributeurs automatiques de boissons et d'aliments seront fermés.

### **Avant et Pendant le cours**

- Les pratiquants arrivent en tenue de sport.

- Chaque pratiquant doit avoir sa gourde personnelle et identifiée. Celle-ci ne peut pas être prêtée.

- Chaque pratiquant doit avoir un nombre de masques en quantité suffisante durant sa présence à la patinoire.

- A votre arrivée et avant chaque cours la prise de la température et la signature d'une feuille d'émargement sont obligatoires.

Prise de température de tous les pratiquants, parents, bénévoles et membres du personnel à l'entrée de la patinoire.

Si la température est supérieure ou égale à 38°, attendre 5 minutes et la reprendre. Si elle est encore supérieure ou égale à 38°, aucun accès aux locaux ne sera autorisé.

MODIFICATION DU 15.08.2021

- A votre arrivée et avant chaque cours, un bénévole contrôlera les pass sanitaires ( cf Points sur la terminologie page 6)

## **AUCUNE DEROGATION POSSIBLE**

Les feuilles d'émargement seront conservées dans un classeur dédié, dans le pupitre du club, et ce durant 3 mois.

Les présences effectives de l'encadrement, des licenciés et des accompagnants à chaque entraînement seront relevées et archivées.

- Afin d'éviter la promiscuité et le regroupement de personnes, le stationnement prolongé autour de la piste est interdit. Au bord de la rambarde, le respect de la distance de 1 mètre entre les patineurs est obligatoire.

- Le port du masque est obligatoire par toute personne en dehors de la piste glace, il n'est pas obligatoire pendant le cours.

Quand le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée soit replié, sans contact extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette vide.

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants avant, pendant et après le cours.

- Une distanciation de 2 mètres est obligatoire pendant la pratique sportive

- Les cours de PPG (entraînement hors glace) seront réalisés à l'extérieur de la patinoire si le temps le permet, ou en haut des gradins en cas de mauvais temps, en respectant la distanciation physique.

### Recommandations additionnelles :

Eviter de partager des espaces ou des installations avec d'autres pratiquants que votre groupe

Réduire au maximum le temps passé sur le site d'entraînement et/ou du stage

Signaler immédiatement tout symptôme à l'entraîneur ou à un membre dirigeant, et dans le doute, ne pas se présenter à l'entraînement ou au stage.

En cas de prêt de matériel par le club, celui-ci sera désinfecté avant et après son utilisation.

### **Dans les vestiaires**

~~Les pratiquants pourront accéder aux vestiaires attribués par un bénévole.~~

~~Port du masque et la distanciation physique d'1 mètre minimum sont obligatoires. La douche est interdite.~~

- Les pratiquants doivent venir avec leur propre matériel. Pas d'échange de matériel entre sportifs.

- La désinfection des mains est impérative avant, pendant et après l'activité (c'est-à-dire à l'arrivée dans l'établissement, après être allé aux toilettes et à l'arrivée à son domicile).

–Le vestiaire devra être vidé 15 minutes après la fin de l’entraînement et la sortie de la patinoire devra s’effectuer par les portes latérales prévues à cet effet.

MODIFICATION DU 17.05.2021

- AUCUN ACCES AUX VESTAIRES N’EST AUTORISE

MODIFICATION DU 15.08.2021

- Les vestiaires sont accessibles pour les pratiquants

## **AU RETOUR DU SPORTIF(VE) CHEZ LUI/ELLE**

### **Le sportif devra :**

- mettre sa tenue de sport au lave-linge,
- Désinfecter ses patins,
- Laver sa gourde,
- Réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydroalcoolique, mouchoirs, masques).

### **Les parents des enfants mineurs:**

Les licenciés ont été informés par email, en date du ~~18 Septembre 2020~~ **17 Mai 2021**, du protocole fourni par la Fédération, du questionnaire de la Fédération, ainsi que des règles à respecter quant à la reprise du sport.

Les responsables légaux sont informés préalablement à la reprise d’activité du mineur, des modalités d’organisation de cette activité et de l’importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leur(s) enfant(s) à l’arrivée au sein de la structure.

Les parents et les licenciés sont informés dès leur inscription des règles sanitaires en vigueur ainsi que des règlementations à respecter.

Les parents des enfants mineurs doivent :

- remplir leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.).
- surveiller d’éventuels symptômes chez leur enfant avant qu’il ne parte au club (la température doit être inférieure à 38°C).
- En cas de symptômes ou de test positif à la Covid 19, les parents s’engagent à prévenir immédiatement les encadrants du club, et à ne pas se présenter aux entraînements.
- Les parents s’engagent à déclarer sans délai à l’éducateur sportif ou à un membre encadrant la survenue d’un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c’est le mineur qui est lui-même positif

## **C. GESTION DES CAS DE COVID AU SEIN DU CLUB**

## **POINT SUR LA TERMINOLOGIE**

- Les symptômes : fièvre, toux, fatigue, maux de tête, perte de goût et d'odorat, maux de gorge, courbatures, difficultés respiratoires.  
La durée d'incubation varie de 3 à 5 jours en général, jusqu'à 14 jours.
- Cas confirmé : Toute personne, symptomatique ou non, avec un résultat biologique confirmant l'infection du Covid-19. La confirmation est réalisée par un test PCR) ou une prise de sang dans le cadre d'un diagnostic. Tout cas confirmé ou probable déclenchera le contact tracing.
- Contact tracing : l'identification des "cas contact à risque" d'un cas confirmé ou probable.
- Cas contact à risque : toute personne qui, en l'absence de protections efficaces pendant toute la durée du contact,
  - a partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable
  - a eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas...). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme contact à risque
  - a partagé un espace confiné (bureau, salle de réunion, véhicule...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou est resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuements.
  - a prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins

## **MODIFICATION DU 15.08.2021**

- Pass sanitaire valide : Le pass sanitaire est obligatoire pour toute personne de plus de 12 ans (tolérance jusqu'au 30 septembre pour les 12 – 17 ans). A présenter sous forme numérique ou papier
  - Une attestation de vaccination complète
  - OU un test PCR négatif de moins de 48H
  - OU une attestation de rétablissement de la Covid 19 de plus de 11 jours et de moins de 6 mois

## **GESTION D'UN OU PLUSIEURS CAS POSITIFS A LA COVID**

Devant la présence de signes cliniques suspects de Covid 19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires, céphalées en dehors d'une pathologie migraineuse connue, perte de goût, etc.) constatée, vous vous trouvez alors dans une situation de cas possible.

.Il est recommandé d'isoler sans délai la personne concernée (qui portera obligatoirement un masque)et de prendre contact avec le centre COVID le plus proche pour réalisation du test diagnostic PCR.

Chaque cas de COVID-19 confirmé au sein du club et/ou des acteurs du club (encadrement, licenciés, parents, accompagnateurs) doit être appréhendé comme suit

- Contraindre le pratiquant concerné à la quatorzaine avec un retour à la patinoire après avis favorable du médecin traitant, sur présentation de l'attestation du médecin et d'un test PCR négatif de moins de 48 heures.
- L'identification des personnes contacts du cas confirmé doit être mise en œuvre sans délai dès réception du résultat biologique positif, en lien avec la CPAM et l'ARS du département où est détecté le cas.  
Elle pourra être anticipée avant la réception du résultat, dès le signalement, en cas de forte suspicion clinique.

Si le club est informé d'un cas positif parmi ses adhérents, il s'engage :

- A lister les personnes ayant été en contact avec cet adhérent
- A informer les membres ou les parents du groupe concernés par le cas positif afin qu'ils soient vigilants à de potentiels symptômes évoquant la Covid19
- A s'assurer que les conditions de reprise du pratiquant testé positif soient respectées.

L'activité du club peut se poursuivre dans les conditions fixées par l'ARS.

### **LISTE DES PERSONNES A CONTACTER**

- Le médecin traitant
- Les parents (pour les mineurs)
- Le SAMU : 15 si difficulté respiratoire
- Agence régionale de santé du territoire concerné : <https://www.ars.sante.fr/>
- La CPAM

**Contact responsable Covid 19 : covidcsgsa@gmail.com**

En cas d'organisation d'une compétition, si elle peut avoir lieu, un protocole spécifique sera proposé et transmis à la patinoire, aux licenciés et aux clubs participants.